

Séance du 12 Avril 2019 - 18h00

Délibération N°2019/033
Date de convocation : 02 Avril 2019
Nombre de conseillers en exercice : 74

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille dix-neuf, le 12 Avril 2019 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis se sont réunis au Foyer Schweitzer, à Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (52 titulaires - 3 suppléants) :

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Jean Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Christian Payen	Pierre - Henri DUDANT
Laurent LOIGNON	Jean-Pierre THIEULEUX	Brigitte ROLAND - BEC
Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON	Dominique LAMOURET
Agnès BERANGER	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE	Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME	Alain RIQUET	Francis STOCLET
Martine THUILLIEZ	Sandrine TRIOUX	Alain GOETGHELUCK
Gerard TAISNE	Gilles PELLETIER	Patrice BONIFACE
Jean - Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Laurent COULON
Annie DORLOT	Bruno MANNEL	Isabelle PIERARD
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Louis COQUELLE (S)	Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART
Michel GOURAUD	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX
Roger TIERCE (S)	Henri QUONIOU	Pascal ROELS
Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER	Daniel FIEVET
Chantal MAILLY		

Membre excusé (1) :

Pascal LEVEQUE

Membres absents (5) :

Brigitte PRUVOST, Jean -Claude GERARD, Bertrand LEFEBVRE, Marc DUFRENNE, Jean -Pierre RICHEZ,

Membres ayant donné procuration (13) :

Vincent WAXIN à Alexandre BASQUIN, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Christian PECQUEUX à Michel HENNEQUART, Alban BAJODEK à Liliane RICHOMME, Anne - Sophie MERY -DUEZ à Frédéric BRICOUT, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Pierre LAUDE à Gérard TAISNE, Bernard PLET à Pascal FOULON, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Joseph MODARELLI à Annie DORLOT, Laurence RIBES à Karine ELOIR, Maurice DEFAUX à Daniel BLAIRON, Stéphane JUMEAUX à Jacques OLIVIER

Objet : Approbation Budget Primitif 2019

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Frédéric BRICOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Vu sa délibération du 06/03/2019 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2019,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2019,

Monsieur Frédéric BRICOUT, vice-président aux finances,
Propose :

Article 1 : d'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2019 de la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Fonctionnement dépenses	36 733 209.29
Fonctionnement recettes	36 733 209.29

Investissement dépenses	6 925 751.69
Reste à réaliser 2018	1 780 077.65
Investissement recettes	8 705 829.34

Précise que le budget primitif de 2019 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2018.

Article 2 : de confirmer que la communauté d'agglomération du Caudrésis-Catésis a décidé de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction en conformité avec l'instruction M14

Article 3 : d'adopter dans l'ensemble des budgets primitifs 2019 annexe comme suit :

Budget annexes pour l'exercice 2019 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recette
Crématorium	1 124 501	1 124 501	525 045.88	525 045.88
ZAC	135 000	135 000	257 430.22	257 430.22
Location bâtiment dev éco	548 823.72	716 063.24	490 351.50	1 247 875.84

1 Abstention : Monsieur Pierre – Henri DUDANT

ADOPTE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 25 Avril 2019
et de la publication le 25 Avril 2019

Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 25 Avril 2019

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Présentation Budget Principal

Envoyé en préfecture le 25/04/2019
Reçu en préfecture le 25/04/2019
Affiché le 
ID : 059-200030633-20190412-2019_033-DE

CHIFFRES EN EUROS	CA 2018	BP 2019	Evolution
ATTENUATION DE PRODUITS	15 165 717,00	15 112 717,00	-53 000,00
AUTRES CHARGES DE GESTION	8 389 241,37	8 114 622,00	-274 619,37
CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 039 502,61	4 307 844,31	268 341,70
CHARGES DE PERSONNEL	2 506 064,08	2 700 000,00	193 935,92
CHARGES EXCEPTIONNELLES	243 755,04	807 502,82	563 747,78
CHARGES FINANCIERES	1 076 315,62	1 017 670,82	-58 644,80
DOTATIONS PROVISION	120 000,00	0,00	-120 000,00
TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 246 989,34	1 484 120,00	237 130,66
VIREMENT A LA SECT. D'INV.	0,00	3 048 879,70	
Total général	32 787 585,06	36 593 356,65	

⇒ Charges de personnel

Une augmentation de + 193 935 € s'expliquant par le souhait de la collectivité de renforcer les brigades avec le recrutement de 25 CDD pour 6 mois contre 16 CDD en 2018 soit un surcoût de 116 640 €. Il est à noter que les départs en retraite ne sont pas remplacés.

La période de vacance (suite au départ du chargé du développement économique et du responsable aménagement territoire) équivaut à une non-dépense sur 2018 de 1 ETP, et donc un surcoût en 2019 de 39 600 €

Comme annoncé lors du passage en Agglomération 1 poste de chargé de mission DSP a été budgété surcoût de 38 000 €.

⇒ Charges à caractère général

Modification de la compensation financière versée dans le cadre de la DSP des ENI couvrant la période 2017/2018. Cette modification permet l'intégration d'1 ETP d'agent d'entretien à compter du 1^{er} août 2018 + 41 865 €. Versement des provisions pour « gros entretien réparation » à hauteur de 60 000 € prévues au contrat de DSP.

Réouverture de l'éclairage public du dimanche soir au vendredi matin de 23h à 5h sur la commune du Cateau-Cambrésis augmentant ainsi le poste électricité estimé à **53 000 € contre une diminution des AC** à même hauteur, une actualisation aura lieu en N+1 suite aux économies dégagées par l'installation des LED.

Litige Bâtiment Beauvois, suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Douai il convient de procéder au remboursement des taxes foncières supporté par la société Mahout et des dépens du premier degré et d'appel pour un montant 57 781 € inscrit en fonctionnement et 194 246 € pour rembourser le prix de vente inscrit en dépenses d'investissement.

⇒ **Autres charges de gestion courante**

Suite au transfert de la compétence collecte, le groupement des achats permet de diminuer la contribution du SIAVED pour 280 000 €

⇒ **Charges exceptionnelles**

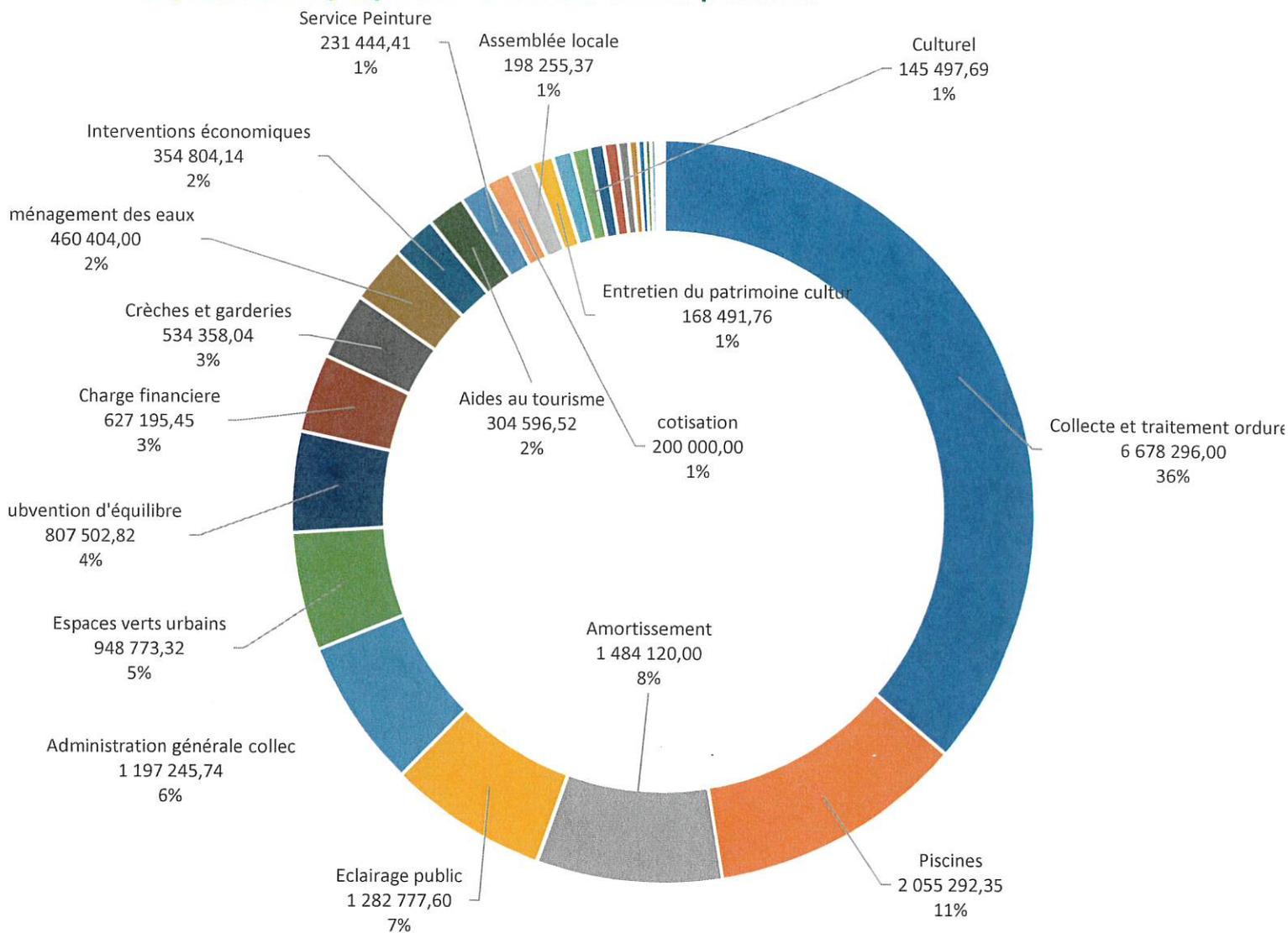
Inscription au BP 2019 de deux subventions d'équilibre :

- Crématorium 672 502,82 € permettant ainsi d'anticiper la construction d'un second four sans augmenter le prix des crémations déjà haut sur le marché.
- Budget Zac Vallée d'Hérie 135 000 €, budget de réserve foncière non génératrice de recette.

Fonctionnement dépenses par fonction

	BP 2019	Pourcentage
Attribution de compensation	15 112 717,00	45,05%
Collecte et traitement ordures	6 678 296,00	19,91%
Piscines	2 055 292,35	6,13%
Amortissement	1 484 120,00	4,42%
Eclairage public	1 282 777,60	3,82%
Administration générale	1 197 245,74	3,57%
Espaces verts urbains	948 773,32	2,83%
Subvention d'équilibre	807 502,82	2,41%
Charge financière	627 195,45	1,87%
Crèches et garderies	534 358,04	1,59%
Aménagement des eaux	460 404,00	1,37%
Interventions économiques	354 804,14	1,06%
Aides au tourisme	304 596,52	0,91%
Service Peinture	231 444,41	0,69%
Cotisation	200 000,00	0,60%
Assemblée locale	198 255,37	0,59%
Entretien du patrimoine culture	168 491,76	0,50%
Aire d'accueil	155 966,51	0,46%
Culturel	145 497,69	0,43%
Cimetières et pompes funèbres	118 314,92	0,35%
Subvention	110 000,00	0,33%
Exceptionnel	85 921,40	0,26%
Habitat	70 000,00	0,21%
Admission en non-valeur	60 000,00	0,18%
Chemin de randonnée	45 615,94	0,14%
Informa., communic., publicit	42 076,50	0,13%
Logement	32 365,01	0,10%
Autres activités pour les jeun	26 354,28	0,08%
Services communs	2 638,62	0,01%
Préservation du milieu naturel	2 368,00	0,01%
Autres services protect. civil	1 083,55	0,00%
Epargne de gestion	3 048 879,70	
	36 593 356,65	

Répartition Graphique hors Attribution de compensation :



Détail section de fonctionnement recette par chapitre

Étiquettes de lignes	CA 2018	BP 2019	Evolution
ATTENUATION DE CHARGES	265 702,03	110 000,00	-155 702,03
AUTRES PRODUITS DE GESTION	120 759,43	75 730,02	-45 029,41
DOTATIONS, SUBVENTIONS	7 197 265,49	7 522 085,77	324 820,28
Excédent antérieur reporté	0,00	828 516,25	
Impôts et Taxes	27 737 328,28	27 558 404,86	-178 923,42
PRODUITS DES SERVICES	201 841,99	162 449,75	-39 392,24
PRODUITS EXCEPTIONNELS	143 802,10	0,00	
PRODUITS FINANCIERS	11 296,54	10 000,00	
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	56 707,57	300 000,00	243 292,43
TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	59 232,77	26 170,00	-33 062,77
Total général	35 793 936,20	36 593 356,65	

⇒ **Atténuation de charges :**

Fin de tout les contrat CUI en 2019

⇒ **Autres produits de gestion :**

Remboursement exceptionnel en 2018 de 22 000 € concernant les précomptes chèque déjeuner.

⇒ **Dotation :**

Augmentation de la DGF (non notifié à la date de rédaction de la note)

en k€	2018	2019	2020	2021	2022
CC FPU après CRFP	681	67	142	224	315
CA après réforme après CRFP		495	613	742	884

Diminution inscrite dans le PFL 2019 - 118 000 € au titre de la compensation des groupements.

⇒ **Impôt et taxe :**

Décision d'une diminution du taux TF sur le bâti de 7% à 6.5% - 235 590 €
Augmentation de la CVAE 58 766 €

Détail section d'investissement par chapitre

⇒ Dépense d'investissement

Les Investissements Récurrents : 1 335 000 €

Subvention versée aux entreprises : 230 000 €

Subvention Maison de santé : 50 000 €

Camion Nacelle éclairage public : 81 000 €

Tracteur : 24 000 €

Achat matériel de transport : 50 000 €

Matériel et Outillages : 100 000 € qui permettent de garantir l'entretien et le renouvellement du parc et du matériel pour les brigades.

Réseaux d'électrification : 800 000 €

Plantations : 20 000 €

Opérations Annuelles 2 023 480 € déduction des recettes

Travaux sur les voiries Intercommunal : 200 000 €

PLH ors : 26 000 €

Travaux sur la crèche de le Cateau : 450 000 € recettes prévisionnelles 2020 : 320 000 €

Rénovation toiture brasserie : 131 000 € recettes prévisionnelles 2020 : 54 292 €

Eclairage publique 816 480 € recettes prévisionnelles 2020 : 245 000 €

Développement zones économiques : 400 000 € recettes prévisionnelles 2020 DETR

Nouveauté

Projet Ruralité 300 000 € (Maison Forestière, Chemin de Halage, Moulin de Saint Vaast...)

Fonds de concours d'investissement pour les communes - enveloppe proposée 200 000 € (moulin de Saint-Vaast...)

Il conviendra de bien vouloir préciser les modalités d'attribution de cette enveloppe et de nommer un conseiller communautaire référent sur ces différentes thématiques tout en précisant qu'il ne doit pas être concerné par ces enveloppes.

Le fonds de concours ne sera pas cumulable avec l'enveloppe de ruralité pour assurer une parfaite égalité.

Au terme du pacte financier et fiscal, (qui sera débattu lors des différentes instances de la Ca2C en juin). Celui-ci produira les orientations pour l'année 2020, il appartiendra au futur conseil de déterminer les enjeux financiers à venir, modalités de dotation aux communes :

- Attribution de compensation
- FPIC,
- Maintien ou suppression de champs de compétence.

Ces projets supposent bien entendu pour le BP 2019 le vote du FPIC sur la base de 75% 25%